

Flash Info Élus

La saison de surveillance renforcée des maladies vectorielles et du moustique tigre a débuté

La prévention des arboviroses (dengue, chikungunya et Zika) [1] constitue désormais un enjeu de santé publique sur le territoire hexagonal.

En effet, la saison estivale 2023 a été marquée par un nombre record de cas importés de dengue à l'échelle nationale mais également en région Centre-Val de Loire. Désormais, les régions du sud du pays sont confrontées à la gestion de foyers de cas autochtones.

Présent de manière pérenne dans tous les départements de notre région et notamment dans les grandes agglomérations (hormis en Eure-et-Loir où sa présence a été détectée de manière ponctuelle en 2022 et 2023), l'expansion territoriale du moustique tigre fait l'objet d'une surveillance par l'agence régionale de santé (ARS). Il peut, dans certaines conditions, être vecteur de ces virus.

Afin de prévenir et ralentir sa prolifération et le risque de survenue de foyers de cas humains, une surveillance épidémiologique est également réalisée grâce au concours d'acteurs institutionnels (Santé publique France, ARS) et des professionnels de santé.

La saison de surveillance renforcée a débuté le 1er mai 2024. Elle pourrait être à son tour marquée par un nombre important de cas importés du fait de l'épidémie actuelle dans le sud du continent américain.

Aussi, votre mobilisation est indispensable, à plusieurs titres, pour lutter contre ce risque et contre la nuisance du moustique tigre : elle l'est lors des opérations de prospections entomologiques ou de démoustication programmées par l'ARS, mais également par la diffusion à vos administrés des gestes à adopter pour limiter la prolifération du moustique et s'en protéger.

Par ailleurs, les principes, qui consistent à éviter toute stagnation d'eau, s'appliquent dans la gestion de votre patrimoine bâti et de vos espaces publics.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet de l'agence régionale de santé avec des liens dédiés :

- aux collectivités comprenant les documents utiles dans le cadre de la mobilisation sociale dont un article "clé en main" :
- aux professionnels de santé;
- au grand public et présentant la liste des "bons gestes" pour lutter contre le moustique tigre.

[1] Maladies infectieuses provoquées par des arbovirus et transmises par la piqure d'arthropodes, dont les moustiques.

Service départemental de la communication interministérielle 15, rue Bernard Palissy 37925 Tours Cedex 9 pref-communication@indre-et-loire.gouv.fr https://www.indre-et-loire.gouv.fr/









la communication interministérielle d'Indre-et-Loire.

<u>Se désinscrire</u> © 2024 Préfecture d'Indre-et-Loire

